Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260629-D_2026_129-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 19h30, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	24
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	04
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	28

Date d'envoi des convocations : Mardi 23 juin 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Jean-Pierre LE MÉTAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Emmanuel LE CLAINCHE, Patrick ROGER-DALBERT, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIÉVET, Vincent THÉBAUT, Anthony LECOINTRE, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Laurent GUÉRISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Élise PIGNARD, Maryse GÉRARD, Kévin MENANT, Gisèle QUIRIN, Frédéric CARRÉ.

Procurations :
M. Alain GUENEGO à M. Patrick ROGER-DALBERT
Mme Rachel GUIHARD à M. Nicolas FIÉVET
Mme Sylvaine TEXIER à M. Maxime PICARD
M. Dominique BARDET à Mme Maryse GÉRARD

Absence :
Mme Jennyfer PRADET

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : Mardi 30 juin 2026

2026-129 – AVENANT A L'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) est porté par l'État depuis 2020. Son objectif est d'accompagner les élus des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des petites centralités rurales (les communes labellisées) dans la mise en œuvre d'actions de dynamisation et de transition, au bénéfice des habitants de leur bassin de vie. Ce dispositif permet d'avoir un soutien en ingénierie grâce au cofinancement d'une cheffe de projet dédiée, à des financements fléchés et à des partenaires engagés et à l'écoute.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260629-D_2026_129-DE

La commune de Questembert y a adhéré en mai 2021.

Le programme s'est traduit à Questembert Communauté par le recrutement d'une cheffe de projet Petites Villes de Demain depuis le 1er août 2021. Ses missions sont réparties entre Questembert (40%) et Malansac (40%), où elle est présente en mairie pour accompagner les élus et les techniciens, ainsi qu'à Questembert Communauté (20%), dans une logique de transversalité et de coordination des projets.
Grâce à cet accompagnement, Questembert Communauté, Questembert et Malansac ont construit une feuille de route évolutive appelée Opération de Revitalisation du Territoire – ORT qui s'organise autour de 5 axes stratégiques :
- habitat : répondre à la forte attractivité du territoire ;
- commerce/économie : conforter les centralités commerciales historiques et augmenter leur fréquentation ;
- équipements/services : satisfaire les besoins et intégrer les transitions ;
- cadre de vie/patrimoines/culture/identité/tourisme : favoriser les rencontres ;
- mobilités : partager l'espace en tenant compte de toutes les mobilités.
Elle a été cosignée par l'État, la Région et la Banque des Territoires en avril 2023, pour une durée initiale de 5 ans. Garante de la cohérence globale des projets, l'ORT contenait d'abord 37 fiches-actions dont 18 portées par la commune de Questembert. Elle a depuis été mise à jour chaque année, au fil des réalisations ou des évolutions des projets, et a intégré de nouvelles actions (+ 12 fin 2024 et + 3 fin 2025) pour atteindre 52 actions.

Parmi les 25 actions localisées à Questembert, certaines sont d'ores et déjà terminées : le pumptrack, le passage de l'école des filles, la rénovation du hall du cinéma Iris, schéma des circulations et stationnements, ... D'autres sont en cours de travaux ou d'étude : liaison cyclable entre la gare, le lycée et la mairie, création d'un foyer des jeunes travailleurs, aménagement du site de Célac incluant une aire de services vélo/rando, schéma directeur immobilier énergétique, étude intermodalité sur le quartier de la gare, ... Enfin, certaines actions ne sont pas encore engagées (création d'un espace de co-working) ou sont suspendues (les actions dépendantes du PLUi).
La méthode PVD a permis d'organiser, prioriser et accélérer la réalisation du projet politique des élus. Dans un contexte de hausse des coûts et de capacités financières des collectivités réduites, l'obtention accrue de cofinancements a également participé à la réussite du programme à l'échelon local.

L'échéance du programme, initialement fixée au 31 mars 2026, a été récemment portée au 31 décembre 2026. Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les signataires de l'ORT envisagent de proroger la durée de validité du volet PVD de la convention d'ORT de Questembert Communauté jusqu'à la fin de l'année 2026. L'avenant à l'ORT qui sera proposé à la signature du maire de Questembert a ainsi pour objet de proroger la durée de validité du volet PVD de la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2026. Toutes les autres stipulations de l'ORT signée le 11 avril 2023 demeurent inchangées.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260629-D_2026_129-DE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la prorogation du dispositif Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026 afin de poursuivre les actions menées dans le cadre de l'ORT ;

- Donne pouvoir au maire de prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Avenant n°1 à la convention valant ORT

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 30 juin 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE